

ALLOCATION POUR LE PRIX ADFAC
POUR L'INNOVATION DE LA RECHERCHE DE
L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE
MERCREDI 18 DECEMBRE 2002

Avant de vous présenter le lauréat du **Prix pour l'Innovation de la Recherche de notre Université de l'année 2002**, permettez-moi de vous dire quelques mots sur **l'Association** que j'ai l'honneur, actuellement, de présider.

L'ADFAC ou Association pour le Développement des Facultés des Sciences de l'Université de Paris, a été créée il y a juste quarante ans, en 1962, par le **Doyen Marc ZAMANSKI** et le **Professeur Yves ROCARD** ; son intitulé relève de cette époque (il s'agissait des Facultés des Sciences de Paris et d'Orsay) et concerne désormais **l'Université Pierre et Marie Curie**.

Son objet social est de « **favoriser le rayonnement de l'Université et le développement d'activités scientifiques et sociales dans l'intérêt de l'Université et de son personnel** ».

L'activité essentielle de l'ADFAC consiste à assurer **la gestion administrative et comptable de certains des contrats de recherche** qui appartiennent à l'Université et que cette dernière veut bien lui confier, sur la base d'une **Convention Générale de Coopération**.

Cette gestion, strictement réglementée et soumise au contrôle de la Cour des Comptes, **porte**, dans sa grande majorité, **sur des contrats prévoyant la rémunération de chercheurs temporaires** : doctorants, chercheurs post-doctoraux ou divers stagiaires.

L'ADFAC gère, par an, environ **150 contrats de recherche** d'un montant global d'environ **6 Millions d'Euros**, à partir desquels ont été réglés, **sur ordre des responsables scientifiques des contrats de recherche**, des dépenses de fonctionnement, d'équipement, de missions, mais **surtout le paiement des salaires des chercheurs temporaires**. A cet égard, **416 personnes** ont été rémunérées en 2001 ; la masse salariale correspondante, charges comprises, représentant **80 % du montant global**.

Indépendamment de ces services appréciables rendus à l'Université Pierre et Marie Curie et, dans une moindre mesure, à d'autres Etablissements d'Enseignement Supérieur comme, par exemple, **l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris** et **l'Université de Paris 13**, **l'ADFAC**, grâce à la disponibilité d'une certaine trésorerie, **avance sans intérêt des fonds** :

- soit aux responsables scientifiques des contrats de recherche signés, pour faciliter le démarrage des travaux ;
- soit aux Professeurs Associés Etrangers qui viennent, chaque année, en grand nombre dans les laboratoires de l'Université ;
- soit au personnel de l'Université, dès leur embauche : enseignants, techniciens et administratifs, avant le règlement de leur première paie.

Vous savez certainement qu'une **Loi sur « l'Innovation et la Recherche »**, promulguée en juillet 1999, **doit permettre à l'Université** (bien que tous les décrets d'application n'aient pas été publiés) **de se doter**, au niveau de la valorisation de ses recherches, **d'un S.A.I.C. : Service d'Activités Industrielles et Commerciales**, dépendant de l'Université et ayant une autonomie financière. La Présidence de l'Université est désireuse de mettre en place cette nouvelle structure, dans le courant de l'année 2003, qui assurerait la gestion de tous les nouveaux contrats (contrats directs ou en sous-traitance, puisque l'Université est désormais habilitée à cotiser aux Assedic) ; l'ADFAC assurant, à court terme, la gestion des contrats en cours. **Dans cette hypothèse, l'activité essentielle de l'ADFAC** (c'est-à-dire la gestion des contrats) **serait**, à terme, **pris en charge par le SAIC, mais j'espère vivement que le transfert progressif du personnel de l'ADFAC et de ses compétences, comme cela est prévu, s'effectuera sous les meilleurs auspices.**

*

* *

Le Prix pour l'Innovation de la Recherche, qui est décerné pour la quatrième fois aujourd'hui, a été créé, en 1999, à mon initiative, par l'Assemblée Générale de l'ADFAC, pour contribuer au rayonnement de la recherche des Laboratoires de cette Université.

Je rappellerai que ce Prix, **d'un montant de 15 245 Euros (anciennement 100 000 F)**, est destiné à récompenser chaque année, « **une Equipe ou un Laboratoire de recherche** (Sciences ou Médecine) **de l'Université Pierre et Marie Curie ou de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris** (Etablissement organiquement rattaché à l'Université), **qui s'est particulièrement illustré dans l'Innovation de ses travaux : dépôt de brevets, exploitation de licences, création d'entreprises ou transfert de technologie au bénéfice des PME/PMI** ».

Comme lors des années précédentes, un appel à candidatures a été adressé à l'ensemble des Laboratoires de Sciences et de Médecine et a figuré, également, sur le site Internet de l'Université. Le Jury du Prix, qui s'est entouré de rapporteurs, membres du Directoire de la Recherche de l'Université, a examiné les dossiers de recherche des **7 candidatures déposés**. Le Jury s'est félicité du **haut niveau** de chacune de ces candidatures, ainsi que de la **diversité des disciplines représentées**.

A l'issue de ses délibérations, le Jury a décerné **le Prix 2002 pour l'Innovation de la Recherche au Laboratoire « Structure et Fonctionnement des Systèmes Hydriques Continentaux », dirigé par le Professeur Alain TABBAGH**.

Ce laboratoire, appartenant à l'UMR CNRS 7619 « **Hydrogéologie et Géophysique Appliquées** », a notamment mené depuis 1987 (grâce à Michel DABAS, Chercheur au CNRS), **des recherches fondamentales sur la mesure et l'étude de la résistivité électrique des sols cultivables**. Cette méthodologie d'analyse des sols, à l'intérieur de parcelles homogènes, s'est révélée extrêmement efficace **pour moduler avec précision les intrants** (irrigation, fertilisants, produits phytosanitaires) **dans les différentes zones à fertiliser**.

Le Jury du Prix a été particulièrement impressionné par le développement très innovant de ces recherches. **Un prototype** a été ainsi publié en 1996, **qui mesure en continu la résistivité des sols**, grâce à plusieurs géométries de capteurs, permettant d'acquérir une image électrique à 3 profondeurs (50cm, 1 et 2 m) de la structure des sols.

Il y a 2 ans, ce prototype a été perfectionné par un **système breveté par l'Université**. Ce système, dit « **CARIS** », c'est-à-dire « **Cartographie de la Résistivité Intégrée par Satellite** », met en œuvre **des outils de positionnement**, notamment par **GPS**, rendant possible **la synchronisation des mesures de résistivité et de positionnement sur le terrain**.

Tout cet ensemble remarquable a abouti à **la création, en octobre 2001, d'une Société Anonyme « GEOCARTA »**, dont **le Directeur Scientifique est Michel DABAS**, au cœur des recherches préliminaires. Cette Société assure **la commercialisation industrielle de l'invention**. L'appareillage de mesure et de positionnement est tracté sur les terrains, à des vitesses de l'ordre de 10km/h et les données sont traitées dans les locaux de GEOCARTA, permettant **un tracé 3D de cartes agro-pédologiques**.

A ce jour, **plusieurs milliers d'hectares ont été cartographiés sur le territoire français** et certaines **Coopératives Agricoles et Chambres d'Agriculture** estiment, qu'à l'heure actuelle, **cette technologie unique en son genre, devrait réduire de 15 % les intrants** (notamment les engrais) tout en améliorant la qualité et le rendement des récoltes. **A titre d'exemple, certains agriculteurs** de blé et de colza, **envisagent un gain de 40 Euros** (soit environ 250 F) **par hectare**, basé sur la modulation des doses de semis et de fertilisation azotée.

*
* * *

Mon Cher Collègue, **que d'Activités innovantes au cours de ces toutes dernières années !**

Les travaux de votre Laboratoire, notamment ceux de votre Collègue Michel DABAS, **répondent, en tout point, à la lettre et à l'esprit de ce Prix**. Aussi, en vous félicitant chaleureusement, ainsi que les membres de votre Laboratoire et aussi de GEOCARTA, Société à qui je souhaite un grand développement, **j'ai le plaisir de vous remettre, au nom de l'ADFAC et du Jury, ce Prix 2002**.

C. QUIVORON
décembre 2002.
